Barèmes des honoraires de location

Tarifs applicables à partir du 1er octobre 2023

SudValue
LOGER ▪ GÉRER ▪ PRÉSERVER

Local d'habitation ou mixtes (soumis aux dispositions de la loi du 6 juillet 1989)

1 - Frais pour la réalisation des visites, la constitution du dossier de location et la rédaction du bail (calculés sur la base de la surface habitable en m²) :

	À la charge du locataire	À la charge du propriétaire
Zone très tendue* :	12 €/m² TTC	12 €/m² TTC
Zone tendue* :	10 €/m² TTC	10 €/m² TTC
Zone non tendue* :	8 €/m² TTC	8 €/m² TTC

2 - Etat des lieux d'entrée :	3 €/m² TTC	3 €/m² TTC

3 - Frais d'entremise à la charge du bailleur uniquement :	1 mois de loyer hors charges sur lequel seront déduits les frais 1 et 2 décrits ci-dessus

*Le zonage des communes est annexé à l'arrêté du 1er août 2014 pris en application de l'article R.304-1 du CCH.

Parking ou garage

	À la charge du locataire	À la charge du propriétaire
Forfait location et rédaction du bail Parking ou garage	100 € TTC	100 € TTC

Modalités d'application et de révision des honoraires de location :

Ces dispositions sont applicables pour **tous les baux signés depuis le 15 septembre 2014**.
Ces plafonds sont révisables chaque année au 1er janvier, par arrêté du ministre chargé du logement, en fonction de la variation annuelle du dernier indice de référence des loyers.

SIGNATAIRE(s) - nom(s), prénom(s) :
FAIT À (date et lieu) : Signature(s) :

Sud Value - Les ateliers de la Méditerranée, 87 boulevard de la Méditerranée 13015 Marseille
04 84 89 55 03 bonjour@sudvalue.com www.sudvalue.com

SAS au capital de 50 000 € - RCS Marseille n°481 953 917 - Carte Transactions sur immeubles et fonds de commerces et gestion N°CPI 1310 2016 000 008 466 - Caisse de garantie SOCAF 120 000€ pour la transaction et 900 000 € pour la gestion